

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Deguire

<https://www.cadre21.org/membres/0bfcab69fad7644c0ca79ddd>

Date d'obtention : 2024-03-26 18:36:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il faut faire la différence entre un geste impulsif et malveillant. Nous avons un outil qui nous permet de bien faire les étapes et de différencier dans quel cas nous sommes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette outils va compléter les interventions que nous faisons déjà. Nous interventions étaient quand même similaire, ce n'est que quelques détails qui changent (remplir la trousse et confiscation).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais avoir des questions plus ouverte et plus de détails quand a la nature de la photo a savoir si on parle de pornographie ou photo explicite.